

Les représentants CFDT en DDEA-DDSV

Au sein du Comité Technique Paritaire comme tous les jours, dans la DDEA, les représentant(e)s CFDT sont à vos côtés pour vous écouter et vous informer, pour défendre vos droits et agir avec vous. C'est le lieu où sont posées les questions qui vous préoccupent ainsi que vos revendications. Les autres instances telles que le Comité local d'Hygiène et de Sécurité (CLHS), la Commission Locale de Formation (CLF), le Comité Local d'Action Sociale (CLAS)... découlent de la représentativité au CTP qui reste l'instance de recours en cas de problème... Votre vote, le jeudi 8 novembre 2007 sera donc essentiel pour votre défense.

Le rôle des représentant(e)s CFDT

- donner un avis sur la définition des missions, de l'organisation, du fonctionnement du service et porter l'exigence des moyens d'y faire face ;
- obtenir les éléments de suivi de l'emploi dans le service ;
- obtenir le bilan social du service ;
- obtenir la transparence sur la répartition des primes ;
- faire appliquer les aspects positifs de l'accord cadre de la formation professionnelle au niveau local ;
- être vigilant et effectuer un suivi en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail ;
- aborder tout point de portée générale ou collective ;
- transmettre toute information aux agents, les consulter et contribuer à la mobilisation de tous en cas de blocage au sein du CTP.

Vos correspondants CFDT dans les 8 DDEA

Ariège
Aube
Cher
Loir et Cher
Lot
Yvelines
Territoire de Belfort
Val d'Oise

Philippe NEVEU
Daniel CUBBEDU
Martine FERRIER
Bernard-Yves MESSAGER
Patrick HANNOYER
Véronique BACHELARD
Emmanuelle ALLEMAN
Brigitte WARION
et Guy RICHARME

PAS DE PAUSE DANS LES REVENDICATIONS

Conditions de travail, statuts, requalifications, formation, action sociale, chacun peut constater au quotidien que ces dossiers ne font pas partie des priorités de l'administration.

En particulier:

- La CFDT a fait pression sur l'administration pour la bonne application des accords JACOB, qu'elle a signés le 25 janvier 2006 sur l'amélioration des carrières et l'évolution de l'action sociale dans la fonction publique.
- Ils sont porteurs de réelles améliorations et de perspectives pour de nombreux personnels : amélioration statutaire, nouveaux droits (participation aux frais de garde, aide à l'installation, extension de l'indemnité transport, validation des acquis de l'expérience).
- Le plan de requalification doit permettre de nouvelles promotions notamment pour les plus bas salaires.
- La CFDT prend ses responsabilités, négocie et obtient des mesures d'amélioration pour l'ensemble des personnels. Elle s'engage au quotidien pour leur mise en œuvre.

Ce n'est pas seulement en se cantonnant à dénoncer les excès du libéralisme qu'il est possible d'apporter des solutions concrètes.

Par ses choix et ses actes la CFDT contribue à la transformation de la société



Élections CTP des 8 DDEA-DDSV

Le 8 novembre 2007
Voter pour la CFDT



Voter le 8 novembre 2007, c'est choisir

Le syndicat qui représentera l'ensemble de la communauté de travail jusqu'en 2010. La CFDT est la seule organisation syndicale qui s'est battue pour que les contractuels et les vacataires recrutés depuis plus de 6 mois puissent également voter. Les résultats serviront à déterminer les compositions des comités d'hygiène et de sécurité (CHS), les comités locaux d'action sociale (CLAS) et la représentation à la commission locale de formation (CLF), ainsi qu'au conseil d'administration de l'association d'action sociale du Ministère de l'Agriculture (l'ASMA). Ces instances sont essentielles à l'exercice d'un dialogue social de qualité. Elles doivent, pour la CFDT, être renforcées et mieux utilisées pour améliorer les conditions de travail des agents au quotidien. Participer à la consultation du 8 novembre, c'est renforcer le dialogue social.

Le SPAGri est le syndicat de la CFDT qui syndicalise l'ensemble des agents du ministère de l'agriculture. Le SYNTEF syndicalise les agents dans le champ du travail et de l'emploi en agriculture. L'USE - CFDT syndicalise les agents de l'ex ministère de l'Équipement. La circulaire du 1^{er} ministre du 2 janvier 2006 a lancé l'expérimentation de la fusion DDE/DDAF au 1^{er} janvier 2007 dans huit départements : Ariège, Aube, Cher, Loir et Cher, Lot, Yvelines, Territoire de Belfort, Val d'Oise. Les organisations CFDT des ministères de l'Équipement (maintenant ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables - MEDAD) et de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) s'en sont préoccupées immédiatement, d'autant qu'aucune concertation préalable n'avait eu lieu. Dans un communiqué commun du 26 janvier 2006, nos deux organisations (USE - CFDT et SPAGri) rappelaient que cette fusion pose la question des missions et de l'avenir des services publics après les différentes réformes de l'État notamment la décentralisation et la LOLF.

La CFDT indiquait que la restructuration envisagée ne saurait être la confirmation d'une politique d'économies et de restrictions budgétaires supportées par les agents de l'État. Elle exigeait une large concertation dans une totale transparence. La CFDT affirmait que les questions des statuts différents des agents (y compris le régime indemnitaire), les conditions de travail, les locaux etc... devaient être traitées. Pour la CFDT, cette fusion doit faire l'objet d'une évaluation contradictoire et être réversible. Suite à la même circulaire et dans le même temps, le Lot fait l'objet d'une expérimentation unique de réorganisation de l'ensemble des services de l'État d'ici 2009 en trois directions générales. La CFDT a choisi de s'impliquer dans la voie de la concertation ; nos représentants émettent des propositions argumentées qui reprennent nos valeurs et nos revendications.

Plus vous serez nombreux à voter, plus vos représentants auront du poids pour débattre et faire valoir vos intérêts.

Votez et faites voter CFDT

1 Pour un véritable dialogue social

La CFDT exige l'ouverture d'une véritable négociation sur la place du service public de l'aménagement du territoire, sur la définition des missions, sur les choix budgétaires et les mutations du travail, à tous les échelons de l'administration.

2

Pour un service public fort, efficace et garant de la cohésion sociale

3

Pour un syndicalisme responsable et de transformation sociale



Union des Syndicats de l'Équipement
USE - CFDT
30 passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE CEDEX
tél : 01 40 81 24 00
fax : 01 40 81 24 05
mel : cfdt.syndicat@i-carre.net
internet : www.ufe-cfdt.org

SPAGri - CFDT
Pièce D002 - 78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
tél : 01 49 55 46 83
fax : 01 49 55 44 74
mel : cfdt@agriculture.gouv.fr
internet : http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr

SYNTEF-CFDT
8 bis, rue Lecuire
75014 PARIS
tél : 01 40 52 02 10
fax : 01 40 52 02 19
mel : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



Les principales missions des DDEA-DDSV

- Contribuer à l'aménagement durable du territoire.
- Accompagner une économie agricole en mutation.
- Promouvoir les politiques environnementales.
- Favoriser la cohésion sociale.
- Organiser la sécurité et la prévention des risques.
- Missions des parcs de l'Équipement : gérer les matériels routiers et entretenir des routes.
- Missions des Inspections du travail à l'agriculture : veiller à l'application de la réglementation du travail.
- Missions des DDSV : préserver la santé publique, la santé animale et l'environnement.

Les nouveaux services au 1^{er} janvier 2007 les DDEA et DDSV

Effectifs des 8 DDEA-DDSV

	ARIÈGE	AUBE	CHER	LOIR ET CHER	LOT	YVELINES	TERRITOIRE DE BELFORT	VAL D'OISE
ETP (janvier 2007)	257	291	369	396	262	446	153	414
Dont ex DDE (Parc compris)	194	227	310	329	194	398	125	378
Dont ex DDAF	63	64	59	67	68	48	28	36
DDSV	33	25	28	43	35	26	12	22

L'expérimentation du Lot

Parallèlement à la création des DDEA par la fusion dans 8 départements des DDE et DDAF, une expérimentation unique se réalise dans le Lot. Il s'agissait de la RADE (Réforme de l'Administration Départementale de l'État) devenue aujourd'hui l'OSE (organisation des services de l'État) qui doit aboutir très rapidement au regroupement des services de l'État en directions générales auprès du Préfet.

Les trois directions générales projetées sont :

- DG des territoires (DDE, DDAF, services vétérinaires, bureau de l'environnement de la Préfecture...)
- DG de la population (affaires sanitaires et sociales, travail/emploi, formation, jeunesse et sports...)
- DG de la sécurité (sécurité publique, renseignements généraux, bureau des polices administratives...).

Auxquelles s'ajoutent deux directions supports :

- la direction générale des ressources humaines et de la logistique
- la direction générale du management stratégique et des collectivités locales.

La CFDT a organisé des rencontres avec les personnels à Cahors afin de débattre avec eux des conséquences de cette expérimentation.

Il ressort de ces échanges qu'avant toute généralisation, la CFDT sera particulièrement vigilante sur :

- la sauvegarde de l'ensemble des missions
- la préservation de l'intérêt des agents.

Mobilité des agents des DDEA-DDSV

L'administration propose de mettre en place, en 2008, 2 cycles commun agriculture/équipement et de maintenir le troisième cycle pour le MEDAD (Équipement). Elle s'engage à expertiser une solution pérenne pour 2009 et au-delà.

La CFDT est favorable au maintien des trois cycles de mobilité et souhaite que l'harmonisation recherchée avec la mobilité mise en oeuvre au ministère de l'Agriculture ne soit pas effectuée au détriment des affectations. A cet effet, elle souhaite que les listes de postes vacants fassent l'objet d'une publicité dans les mêmes conditions au sein des deux administrations. Cette publicité doit être faite sans discrimination entre les agents de même niveau, qu'ils soient titulaires ou non titulaires. La CFDT demande qu'en CTP soient examinés les effectifs, l'ensemble des fiches de poste et la liste des postes soumis à la mobilité interne et externe.

ARTT

L'harmonisation des règlements intérieurs de l'ARTT a ouvert des possibilités nouvelles pour les agents, par exemple l'alignement du MAP sur le MEDAD pour le système de récupérations des crédits d'heures par demi-journée ou pour le nombre de jours ARTT gérés comme des congés.

Mais La CFDT dénonce que sous couvert d'harmonisation certaines DDEA essaient de revenir sur quelques acquis, telle la possibilité ouverte à tous ses agents de report de congés jusqu'au 1^{er} mars de l'année suivante dans la limite de 8 jours ouvrables. La CFDT refuse aussi l'extension du forfait cadre. La CFDT reste attachée à l'ARTT, en particulier au respect des garanties minimales.

LE SERVICE SOCIAL

Dans les 8 DDEA-DDSV, l'assistant(e) de service social (ASS) est depuis le 1^{er} janvier l'ASS de l'ex-DDE. La CFDT est attentive à l'expérimentation de prise en charge des personnels des établissements d'enseignement public agricole et des élèves par les assistant(e)s de service social de l'équipement dans l'Ariège et le Territoire de Belfort ; un bilan de celle-ci sera fait fin 2007.

La CFDT a ainsi obtenu lors de la fusion que chaque agent de la DDEA-DDSV bénéficie d'un(e) ASS ce qui n'est pas le cas à l'Agriculture.

Les prestations sociales ministérielles

Un état des lieux a juste commencé et montre que les prestations facultatives ministérielles sont très différentes dans chaque ministère.

La CFDT demande

- une extension à tous les agents des 8 nouveaux services des prestations existantes dans les deux ministères.
- la mise en place d'une structure unique d'action sociale où les représentants du personnel auront toute leur place.

UNE VRAIE PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La nouvelle organisation des services, les éventuels déménagements, l'appropriation de nouveaux outils, et, de nouvelles méthodes de travail se traduisent par une montée du stress, une dégradation des conditions de travail et l'amplification du harcèlement moral comme outil de management. La CFDT revendique « un travail de qualité ». Ce travail tout en préservant la santé, doit être intéressant et développer les capacités professionnelles, tout en permettant de concilier vie personnelle et vie professionnelle. La CFDT est très attachée au développement des actions de prévention. Les reclassements ou recrutement de personnels handicapés exigent de réfléchir aux conditions d'accueil et de préparation de l'environnement professionnel afin de limiter les échecs. Les militants CFDT sont d'abord à l'écoute des agents pour les accompagner, en rappelant au respect de la réglementation. Pour rendre un service efficace, une action collective à tous les niveaux pertinents est indispensable.

ÉGALITÉ DES DROITS HOMMES - FEMMES

La CFDT déplore qu'aucune femme n'ait été nommée directrice d'une des 8 DDEA. Le principe de l'égalité hommes/femmes inscrit dans la loi doit être respecté. La CFDT revendique notamment la même rémunération à niveau égal de responsabilité et le même déroulement de carrière. L'obligation pour l'administration de présenter chaque année un bilan social au Comité Technique Paritaire donne l'occasion d'engager une réflexion sur ces sujets, d'identifier les injustices et d'agir pour les corriger.

UN ÉGAL ACCÈS DE TOUTES ET TOUS À UNE FORMATION DE QUALITÉ

La formation professionnelle doit servir aux agents des deux ministères à mieux se connaître et à mettre en place une culture commune. La CFDT fait de la formation professionnelle une de ses priorités et revendique un égal accès de toutes et tous à une formation de qualité. Elle se bat pour que toutes les instances de formation jouent leur rôle, notamment les commissions locales de formation qui doivent être des forces de proposition. La CFDT exigera conformément à l'accord fonction publique la transposition du droit individuel à la formation (DIF), l'entretien de carrière et d'orientation. L'engagement de lancer la validation des acquis de l'expérience comme de mieux prendre en compte le parcours professionnel dans les critères de promotion constituent autant de points d'appui pour améliorer l'outil formation professionnelle dans une période de fortes réorganisations.

UN MÊME RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS DES DDEA-DDSV

La juxtaposition des différents corps des deux ministères contribue à aggraver les disparités en matières de revenus et de régimes indemnitaires. En l'absence d'information de la part de l'administration, la CFDT a fait une étude comparée des revenus bruts. Ceux des agents en DDAF sont toujours supérieurs à ceux en DDE à grade et échelon identiques sauf pour les attachés. Les écarts vont 10 à 400 € de plus par mois ; les écarts les plus importants sont sur les corps de la filière technique (techniciens supérieurs, ingénieurs). Pour les Attachés de l'Équipement (nouveau statut fusionné SD/AC), les écarts en leur faveur vont de 50 à 160 € par mois selon l'échelon. Rappelons qu'à l'agriculture, tous les fonctionnaires touchent des indemnités spécifiques de services (ex honoraires ou rémunérations accessoires) ce qui explique en partie ces écarts.

La CFDT se bat depuis toujours pour un alignement des primes pour tous (fonctionnaires et contractuels) au même niveau à chaque grade équivalent, quelque soit la filière et le service, en s'alignant sur le plus favorable. Par ailleurs, la CFDT revendique l'équivalent de 3 mois de salaires comme primes pour tous puis son intégration dans le traitement. Dans l'immédiat la CFDT exige la transparence sur la répartition des primes et l'attribution des points de NBI (nouvelle bonification indiciaire).